

République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 03/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
10/04/2026

L'an 2026, le 2 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, M. RENARD Luc, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, Mme ROY Cindy, M. BASCLE Mickaël, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. DÉRAND Michel, Mme COSTON Nathalie à Mme MACOIN Gladys

**Absente** : Mme BOYER Sandrine

**A été nommé secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

**2026\_04\_01 – Mise en place des commissions municipales, des représentations du conseil municipal et des comités consultatifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions spécialisées chargées d'étudier les dossiers qui sont soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Châteaubernard pour siéger sur diverses commissions et assemblée ;

Monsieur le Maire propose d'adopter la liste des commissions suivantes et de désigner leurs délégués :

**AR Prefecture**016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_01-DE  
Reçu le 03/04/2026**COMMISSIONS MUNICIPALES OBLIGATOIRES****Commission d'appel d'offres****Président de droit : M le Maire****Titulaires**

Michel DÉRAND – Philippe ANGELIER – Flavien TANGUIDE - Jean-Christophe MARCU – Gladys MACOIN

**Suppléants**

Luisa SOARES – Laetitia SAVIN – Angélique ROUMEAU – Alexis BRISSON – Anthony FORT

**Commission de contrôle de la liste électorale (Arrêté du Maire)****M le Maire président de la Commission****Titulaires**

Astrid DEJARNAC – Nathalie SABOURAUD – Laetitia SAVIN – Angélique ROUMEAU – Philippe ANGELIER

**Suppléants**

Jérôme FAZILLEAU, Michel DERAND, Stéphanie LENNON

**CCAS****Membre de droit : M le Maire**

Christel GOMBAUD – Jérôme FAZILLEAU – Angélique ROUMEAU – Luc RENARD

**Membres désignés**

EIRC – Association familiale de la Charente – Secours populaire -

**COMMISSIONS MUNICIPALES FACULTATIVES****Commission Santé-Vie Sociale****Président M Pierre NAU****Vice-présidente Madame Christel GOMBAUD**

Mickael BASCLE – Astrid DEJARNAC – Nathalie SABOURAUD – Angélique ROUMEAU – Fabrice ROBINEAU – François Xavier PACAUD – Amandine PERDRIAUD

**Commission Cadre de Vie****Président M Pierre NAU****Vice-président M Jean-Christophe MARCU**

Michel DÉRAND – Mickael BASCLE – Anthony FORT – Nathalie SABOURAUD – Philippe ANGELIER – Alexis BRISSON

**Commission Finances****Président M Pierre NAU****Vice-présidente Madame Gladys MACOIN**

Michel SÉDACK – Flavien TANGUIDÉ – Jean-Christophe MARCU – Christel GOMBAUD

**AR Prefecture**016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_01-DE  
Reçu le 03/04/2026**Commission Vie Culturelle****Président M Pierre NAU****Vice-président Monsieur Luc RENARD**Luisa SOARES – François Xavier PACAUD – Cindy ROY – Amandine PERDRIAUD –  
Michel SÉDACK**Commission Enfance Jeunesse****Président M Pierre NAU****Vice-Présidente Madame Amandine PERDRIAUD**Laetitia SAVIN – Laure FOLLAIN – Nathalie COSTON – Stéphanie LENNON- Anthony  
FORT**COMITÉS CONSULTATIFS PERMANENTS****Comité Consultatif Communication****Président : M Pierre NAU****Vice-président M Patrick BERTRAND**

Flavien TANGUIDÉ –

+ personnes qualifiées extérieures

**Comité Consultatif Nature****Président : M Pierre NAU****Vice-président M Patrick BERTRAND**

Stéphanie LENNON

+ personnes qualifiées extérieures

**COMITÉS PARITAIRES****Comité Social Technique (CST)****Président : M Pierre NAU**

Christel GOMBAUD – Jean-Christophe MARCU

**Suppléants**

Anthony FORT – Philippe ANGELIER - Gladys MACOIN

**Membres désignés****Titulaires**

William MARTIN

Vanessa THONNAT

Adeline ROY

**Suppléants**

Nicolas DEMAREST

Murielle CHAUVET

Julien CHAUDET

AR Prefecture

016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_01-DE  
Reçu le 03/04/2026

## REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Comité de jumelage

Pierre NAU, membre de droit

Miche DÉRAND

### Comité des fêtes

En attente de la modification des statuts

### Référent assistant prévention (*personnel municipal*)

Jean-Christophe MARCU

### CNAS (*personnel municipal*)

Christel GOMBAUD

### Comité des Œuvres Sociales du personnel Municipal

Pierre NAU – Christel GOMBAUD – Mickael BASCLE - Patrick BERTRAND

### Correspondante Défense

Gladys MACOIN

### Commission d'attribution des logements HLM Noalis

Amandine PERDRIAUD

### Syndicat Départemental D'électricité et de Gaz (SDEG)

#### Titulaire

Jean-Christophe MARCU

#### Suppléant

Anthony FORT

### Référent tempête (ERDF)

Patrick BERTRAND

### Agence Technique de la Charente (ATD16)

Gladys MACOIN

### Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente (CAUE)

#### Elu référent

Luc RENARD

### Sous-commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Astrid DEJARNAC

### Sous-commission Départementale de sécurité

Jean-Christophe MARCU – Flavien TANGUIDÉ

AR Prefecture

016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_01-DE  
Reçu le 03/04/2026

**Commission Départementale d'Aménagement Commercial**

**Titulaires**

Pierre NAU - Christel GOMBAUD

**Suppléant de M le Maire**

Gladys MACOIN

**GRAND COGNAC**

**Syndicat Intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques**

**Titulaire**

Michel DÉRAND

**Syndicat Mixte AGEDI**

**Titulaire**

Gladys MACOIN

**Suppléant**

Philippe ANGELIER

**GIP Cuisine collective de Grand Cognac**

**Titulaire**

Pierre NAU

**Suppléant**

Amandine PERDRIAUD

**Conseil d'exploitation SPIC**

**Titulaires**

Patrick BERTRAND – Luc RENARD – Gladys MACOIN


Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

A voté individuellement pour chaque composition proposée.

Approuve, à l'unanimité, la composition des commissions, des comités  
et des représentations telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/04/2026

Le Maire,  
  
Pierre NAU





République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 03/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
10/04/2026

L'an 2026, le 2 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, M. RENARD Luc, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, Mme ROY Cindy, M. BASCLE Mickaël, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. DÉRAND Michel, Mme COSTON Nathalie à Mme MACOIN Gladys

**Absente** : Mme BOYER Sandrine

**A été nommé secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

**2026\_04\_02bis – Indemnités de fonction à Monsieur le Maire et aux Adjointes**  
(Annule et remplace la délibération 2026\_04\_02 du 3 avril 2026)

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du samedi 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et de six adjoints.

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

**AR Prefecture**

016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_02BI-DE  
Reçu le 03/04/2026

Considérant que, pour une commune de 3500 à 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1 027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58,30 %

Considérant que, pour une commune de 3500 à 9999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23,32 %

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider, avec effet au 22 mars 2026.

**FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 58,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique qui est à ce jour de : IB 1 027 (Indice Majoré 830)
- Adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique qui est à ce jour de : IB 1027 (Indice Majoré 830)

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.

**DE TRANSMETTRE** au représentant de l'État la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal ont été informés de la procédure de la mise en place des indemnités de fonction à Monsieur le Maire et aux Adjointes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/04/2026

Le Maire  
  
Pierre NAU  


République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 03/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
10/04/2026

L'an 2026, le 2 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, M. RENARD Luc, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, Mme ROY Cindy, M. BASCLE Mickaël, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. DÉRAND Michel, Mme COSTON Nathalie à Mme MACOIN Gladys

**Absente** : Mme BOYER Sandrine

**A été nommé secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

## 2026\_04\_03 – Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire, et ce afin de présenter les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

La tenue d'un tel débat est prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la Ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

AR Prefecture

016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_03-DE  
Reçu le 03/04/2026

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/04/2026

Le Maire,

Pierre NAU



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 03/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
10/04/2026

L'an 2026, le 2 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, M. RENARD Luc, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, Mme ROY Cindy, M. BASCLE Mickaël, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. DÉRAND Michel, Mme COSTON Nathalie à Mme MACOIN Gladys

**Absente** : Mme BOYER Sandrine

**A été nommé secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

## 2026\_04\_04 – Admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie municipale de Cognac, qui est dans l'impossibilité de recouvrer certains titres, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur de titres pour les montants suivants :

Admission en non-valeur, pour une société, pour un montant total de 595,70 €.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, favorablement sur les admissions en non-valeur de titres pour le montant ci-dessus mentionné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/04/2026

Le Maire  
  
Pierre NAU



**AR Prefecture**

016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_04-DE  
Reçu le 03/04/2026

République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 03/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
10/04/2026

L'an 2026, le 2 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, M. RENARD Luc, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, Mme ROY Cindy, M. BASCLE Mickaël, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. DÉRAND Michel, Mme COSTON Nathalie à Mme MACOIN Gladys

**Absente** : Mme BOYER Sandrine

**A été nommé secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

## 2026\_04\_05 – Avis sur les rapports d'évaluation de la CLECT

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 modifiant la décision institutive de Grand Cognac ;

Vu les rapports d'évaluation n°44, n°45, n°46 et n°47 approuvés par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 4 février 2026.

Considérant ce qui suit :

Conformément au code général des impôts, la Commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT. Il est également soumis à l'organe délibérant de l'EPCI.

AR Prefecture

016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_05-DE  
Reçu le 03/04/2026

Dans un second temps et après approbation, l'organe délibérant intercommunal statue sur la révision des attributions de compensation des communes concernées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

La CLECT a approuvé à l'unanimité, lors de la séance du 4 février 2026, les rapports d'évaluation suivants :

- Rapport n°44 : transfert de l'association Jarnac sport football,
- Rapport n°45 : transfert de la maison médicale de Hiersac,
- Rapport n°46 : transfert de voirie à Chassors
- Rapport n°47 : transfert de l'espace jeunes de Cognac-Crouin.

Ces derniers sont joints en annexe à la présente délibération.

Le Maire propose au conseil municipal :

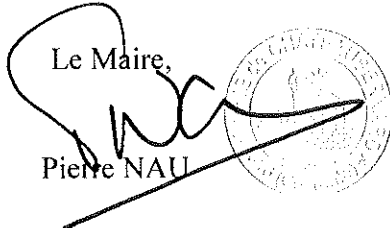
- **D'APPROUVER** les rapports d'évaluation n°44, n°45, n°46 et n°47 de la CLECT relatifs aux transferts énoncés ci-dessus ;
- **DE L'AUTORISER** à signer tous les documents afférents.


Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les rapports d'évaluation n°44, n°45, n°46 et n°47 de la CLECT relatifs aux transferts énoncés ci-dessus ;
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/04/2026

Le Maire,  
  
Pierre NAU



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 03/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
10/04/2026

L'an 2026, le 2 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAU Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

**Présents** : M. NAU Pierre, Maire, Mme GOMBAUD Christel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme MACOIN Gladys, M. RENARD Luc, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. SÉDACK Michel, Mme SABOURAUD Nathalie, M. FORT Anthony, M. ANGELIER Philippe, Mme DEJARNAC Astrid, M. TANGUIDÉ Flavien, Mme LENNON Stéphanie, M. DÉRAND Michel, Mme FOLLAIN Laure, Mme SAVIN Laëtitia, M. BRISSON Alexis, Mme ROY Cindy, M. BASCLE Mickaël, M. PACAUD François Xavier, M. ROBINEAU Fabrice

**Excusés ayant donné procuration** : Mme SOARES Luisa à M. MARCU Jean-Christophe, M. FAZILLEAU Jérôme à M. DÉRAND Michel, Mme COSTON Nathalie à Mme MACOIN Gladys

**Absente** : Mme BOYER Sandrine

**A été nommé secrétaire** : Mme PERDRIAUD Amandine

**2026\_04\_06 – Convention de reversement de l'attribution de soutien au service public de la petite enfance**

L'article 17 de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant afin de compléter l'article L.214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles. Il est ainsi précisé que « les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant » et bénéficie du soutien financier de l'État.

Les communes peuvent toutefois transférer la compétence à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres.

Par délibération du 25 juin 2025, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence d'accueil de la petite enfance et de rédaction du schémas directeur visant à analyser et répondre aux besoins des familles pour les communes membres concernées. L'agglomération a été confirmée dans son rôle d'autorité organisatrice pour la mise en œuvre de la politique Enfance-Jeunesse sur l'ensemble de son territoire.

Un arrêté, publié au *Journal officiel* du 22 octobre 2025, est venu préciser les modalités de versement du soutien financier de l'État au titre de la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE) par le bloc local.

AR Prefecture

016-211600895-20260403-ED\_2026\_04\_06-DE  
Reçu le 03/04/2026

Pour simplifier le dispositif visant à accompagner la montée en compétence des collectivités en matière de recensement, d'information, de planification et de soutien à la qualité des modes d'accueil, le législateur a choisi de le verser aux communes de plus de 3 500 habitants, sans tenir compte de l'organisation territoriale choisie localement.

Dans le cas des communes membres de Grand Cognac, le montant versé par l'Etat, pour accompagner financièrement la gestion de la compétence, devrait revenir à l'Agglomération. Le mécanisme de la révision des attributions de compensations est celui requis pour modifier la répartition du soutien de l'Etat.

Néanmoins, les montants individuels attribués à chaque commune pour 2025 ont été connus trop tardivement pour rendre matériellement possible la révision des attributions de compensations, soumise à l'avis de Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de l'ensemble des Conseils municipaux.

C'est pourquoi il est proposé de procéder au reversement de l'attribution de soutien au SPPE 2025, par convention de reversement.

Le Maire propose au conseil municipal :

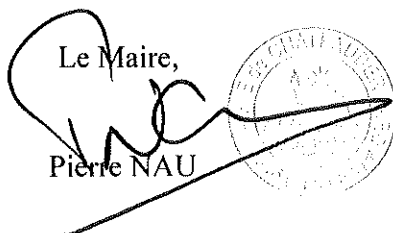
- **D'APPROUVER** le reversement de l'attribution de soutien au SPPE 2025,
- **DE L'AUTORISER** à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le reversement de l'attribution de soutien au SPPE 2025,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/04/2026

Le Maire,  
  
Pierre NAU

